

catégorie médicale. Le 4 septembre, le lieutenant-colonel Mercier m'informa que ce jeune homme était encore en observation.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député dit "m'informa", mais, en réalité, il lit ces détails dans un carnet de notes quotidiennes.

M. POULIOT: Oui. Le 4 septembre, il était encore soumis à un examen médical. Le 9 septembre, il fut placé dans la catégorie C-1. On lui fit subir un examen détaillé; il fut transféré de l'hôpital militaire de Québec à l'hôpital de l'Enfant-Jésus, à Limoilou, et enfin à l'hôpital du Saint-Sacrement, à Québec. Le 8 janvier, on apprit qu'il avait été envoyé à l'hôpital pour y subir un examen médical complet. Le 4 mars il sortit de l'hôpital.

M. le PRÉSIDENT: L'honorable député me permettra-t-il de lui rappeler que le ministre lui a déclaré que, s'il lui donnait les renseignements voulus, il s'occuperait de ces cas. Il me semble que, si l'honorable député voulait bien se rendre à cette demande, le débat s'en trouverait abrégé. Mes paroles ne visent aucunement à discipliner l'honorable représentant de Témiscouata, je n'en ai pas le pouvoir, mais je crois que, s'il voulait écouter mon conseil, le débat s'en trouverait considérablement abrégé. J'ajouterais que la discussion qui se poursuit ici depuis quelques jours ne laisse pas dans le public une impression bien favorable à notre régime parlementaire tel qu'il fonctionne actuellement. Le ministre s'est engagé de bonne grâce et de bon gré, à s'occuper avec diligence des questions qu'on lui soumet maintenant. C'est une suggestion que je fais à l'honorable député en guise de conseil.

M. POULIOT: Si on veut bien me le permettre, je ne citerai plus qu'un autre mémoire, et, ensuite, je parlerai de quelques autres questions, ce qui ne prendra pas plus de cinq ou dix minutes.

Ce dossier porte le numéro H.Q. 869-L-1251 (DM), et a trait à un homme placé dans la catégorie A et qui est entré au camp de Rimouski le 17 mars 1942. Il avait déjà souffert de pleurésie et d'un abcès à la gorge et avait perdu sept livres durant le premier mois passé au camp. Il toussait tellement qu'il pouvait à peine parler. En une occasion, sa température monta jusqu'à 102.3. On le dispensa des exercices, mais il lui fallut laver les planchers du camp pendant trois heures. Le 1er avril: Deux certificats médicaux envoyés au lieutenant-colonel Mercier par des médecins qui signalent les maux de cet homme. Il a souffert d'hypertension artérielle et de pleurésie. Le 28 avril, autre lettre envoyée au colonel

[M. Pouliot.]

Mercier et, le 9 mai, réponse du Dr Mercier déclarant que la radiographie de ses poumons est négative. Au point de vue clinique, indices de fièvre intermittente aiguë. Et ainsi de suite. Le 15 avril, je recevais de sa mère la lettre suivante:

Notre fils, que nous avons réussi à faire sortir de l'armée où on l'avait classé dans la catégorie "A", n'a cessé d'être malade depuis. Il a des douleurs dans le dos, et personne n'a pu en trouver la cause. Il a subi une opération d'appendicite il y a quinze jours. L'opération a réussi mais, comme son dos le faisait encore souffrir, le médecin l'a radiographié et a constaté qu'il souffrait d'une affection vertébrale. Nous l'avons immédiatement envoyé au Dr Samson, spécialiste de Cartierville. Le médecin a diagnostiqué un abcès à l'épine dorsale, et lui fera subir une opération la semaine prochaine.

Voici un homme qui serait mort si on l'avait gardé là. On l'avait pourtant rangé dans la catégorie "A". Il y a quelque chose qui cloche quelque part. Je ne nie pas la compétence des médecins dont le ministre nous a parlé. Ils peuvent être d'une compétence consommée, mais ils ne le sont pas tous. Le Château Laurier a un excellent cuisinier, un chef, qui voit à toute la cuisine de l'établissement, mais il s'en trouve qui n'ont pas les mêmes qualités que lui.

Voici un autre cas, celui du H. Q. 869-B-3452. Ce garçon avait eu une attaque de pleurésie trois ans de suite, et on l'a transféré de Rimouski à Chicoutimi où il a fait de la salle de police comme déserteur, parce que son état de santé ne lui permettait pas de quitter son foyer et de se rendre au camp. Je pourrais mentionner nombre d'autres cas. Celui, notamment, d'un jeune homme en permission chez lui. Souffrant d'appendicite, il subit une opération et quinze jours plus tard, on lui enjoint de se présenter à Rimouski, à défaut de quoi, il passerait pour déserteur. Il se rend là au cœur de l'hiver, avec le résultat qu'il prend froid et vient près de mourir de pleurésie, — non d'appendicite, mais d'une pleurésie contractée en cours de route. J'ai ici son dossier complet, que je ferai tenir au ministre. Je prie le ministre de l'examiner et de me le remettre ensuite, car je me propose de m'en servir lorsque nous en serons aux crédits du Service sélectif national.

Je ne veux pas retenir le comité trop longtemps. C'est pourquoi je fais confiance au ministre en lui passant mon propre dossier, et j'agirai de la sorte avec tous les autres. Ces jeunes gens ne craignent pas de s'enrôler. Voici le cas d'un jeune homme déclaré inapte au service, n° E-41997. Qu'a-t-il fait? Il s'est enrôlé de nouveau jusqu'à ce qu'on découvrit que son état de santé ne lui permettait pas de rester dans l'armée. Il y a un autre cas qui est simplement incroyable